



DROIT DEVANT

Bulletin d'Information CGT des salarié.e.s des études d'administrateurs et de mandataires judiciaires n°125

Parce que nous sommes tous concernés nous serons en grève et en manifestation le 17 décembre

[Ile de France – 13h30 République]

L'application de la réforme est reculée...mais pas la baisse des pensions

Peu importe la génération, il faudrait, dès 2022, progressivement tous travailler plus longtemps et jusqu'à l'âge de 64 ans en 2027 pour garantir un niveau de retraite sans décote. C'est la double peine et le recul de l'âge réel de départ à la retraite sans le dire. Pour les carrières longues, terminé le départ à 60 ans, c'est désormais au minimum à 62 ans, voilà l'avancée vantée par le 1^{er} ministre ! Les personnes nées entre 1960 et 1974 sont donc directement touchées par la décote puis toutes les générations suivantes avec un risque fort de déplacement de l'âge « pivot » à 65 ans très directement. Pour tous les jeunes nés en 2004 (*entrant sur le marché du travail en 2022 à l'âge de 18 ans*) application du régime universel par point. Ceux qui sont nés entre 1975 et 2003 auraient un système mixte, une usine à gaz avec encore plus d'incertitude sur le montant final de leur pension.

LA CGT veut améliorer le régime par répartition et par annuité solidaire. Elle refuse donc le régime universel à point.

- Départ à 60 ans,
- Taux de remplacement de 75%,
- Aucune pension en dessous du Smic.

Des garanties en trompe l'œil

Le gouvernement annonce que la valeur du point serait indexée sur les salaires, et fixée chaque année, en fonction de la situation économique et démographique, par les acteurs sociaux.

Ceci ne garantirait en rien le niveau des pensions, la part du salaire que chacun et chacune conserverait à la retraite. D'autant plus que le gouvernement annonce que l'âge d'équilibre à atteindre pour ne pas avoir de décote reculerait avec le temps, et assume clairement qu'« *il faudrait travailler plus longtemps* ». Le gouvernement annonce une règle d'or pour que la valeur des points acquis ne baisse pas.

Problème : il existe une valeur du point par âge de liquidation et par génération (*départ à 62 ans valeur 40 centimes, 63 ans 52 centimes, 64 ans 55 centimes*). Les salariés seraient donc contraints à choisir entre leur âge de départ et le montant de leur pension.

Le gouvernement communique avec insistance sur une pension minimale de 1000€ pour une carrière complète en 2022. C'est déjà ce qui serait obtenu avec le système actuel pour une carrière complète au SMIC en 2022 : ce n'est donc pas une amélioration du système, et c'est sans rapport avec

l'application d'un système par points. Et c'est surtout sans effet pour tous les salariés qui n'ont pas de carrière complète! Le gouvernement explique que la prise en compte de toutes les heures travaillées serait une grande avancée pour les précaires et notamment pour les femmes. Aujourd'hui, pour valider un trimestre, il faut avoir travaillé 150heures SMIC, soit environ 12 heures par semaine (*et moins si on est payé au-dessus du SMIC*). Mais, la règle des 25 meilleures années permet de neutraliser l'effet des accidents de carrière dans le calcul des pensions. Avec la réforme Macron, ces périodes de précarité ne pourraient plus être évacuées pour calculer le montant de la pension et dégraderaient fortement les droits de celles et ceux qui auraient des périodes de chômage, de précarité ou de temps partiel.

Rien de nouveau au regard du rapport Delevoye

Le gouvernement a confirmé les principes centraux de sa réforme

- Instituer une règle d'or et bloquer les ressources dévolues au financement de nos retraites à leur niveau actuel, c'est-à-dire 14% de PIB. Quel est le problème ? Le nombre de personnes de plus de 65 ans va augmenter d'un tiers d'ici 2050 ce qui signifie que le niveau des pensions va s'effondrer. Pour s'en rendre compte, rendez-vous sur le calculateur.
- Transformer les pensions en variable d'ajustement. Le montant de votre pension ne serait connu qu'au moment du départ en retraite. Cela dépendrait de la valeur du point qui serait déterminée au moment du départ en retraite et ajusté en fonction de l'espérance de vie, de la situation économique et démographique. Le montant de votre pension pourrait même baisser une fois que vous serez parti à la retraite, en cas de crise économique. C'est ce qui s'est passé en Suède qui a un système similaire. Entre 2010 et 2014 les pensions des retraités ont baissé de 10%. On passerait donc d'un système à prestations définies, où le montant des cotisations serait bloqué et où ce seraient les pensions qui s'ajusteraient à la baisse.
- Prendre en compte toute la carrière au lieu des 25 meilleures années dans le privé et des 6 derniers mois dans le public. Conséquence : celles et ceux qui auront une carrière ascendante seront particulièrement touchés comme ceux et surtout celles qui auraient une carrière hachée avec du temps partiel et de la précarité.

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes